Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260227-2026_10-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 25 février deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le mercredi 11 février deux mille vingt-six.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, BOUCHET Claude, BODIVIT Mylène, GIRAULT Alain, LE MOINE Audrey, PAPE Yvon, LE GUERN Hélène, STEPHAN Francine, LE FORT François, LE FLOC'H Marie-Agnès, TUDAL Aimé, HILY-RIOU Françoise, Vincent DUPLAT, HÉLAOUËT Marie, LAVENANT Philippe, LE RAY Christophe, AUBERT Delphine, FOUQUET Gilles ;

Conseiller municipal absent ayant donné procuration : JÉZÉQUEL Alain à LE NAY Robert ;

Conseiller municipal absent : RIOU Gilbert

****

M. Claude BOUCHET a été élu secrétaire de séance.

****

2026-10 – ENFANCE - JEUNESSE - Accueil collectif de mineurs- Séjour ALSH été 2026 à l'île de Groix (3 jours/2 nuits)

Rapporteur : Madame Mylène BODIVIT

La commune prévoit d'organiser cet été un séjour à l'île de Groix 3 jours / 2 nuits du mercredi 08 juillet 2026 au vendredi 10 juillet 2026 avec au programme :

- Découverte de l'île et des sites incontournables,
- Activité nautique (stand up paddle géant ou kayak),
- Parcabout de l'île de Groix et organisation d'un grand jeu (Groix'lanta),
- Aller-retour en bateau (Breizh go).

Les modalités d'inscriptions seront les suivantes :

- 16 places maximum : enfant âgé de 8 à 12 ans avec une priorité aux enfants qui résident à La Forêt-Fouesnant et ceux inscrits régulièrement à l'accueil de loisirs ;
- Participation financière des familles avec un tarif qui comprendra : le transport (mini-bus et bateau), l'hébergement à l'auberge de jeunesse de l'île de Groix (sous tentes), les repas, les activités : sportives, ludiques et pédagogiques : Parcabout, stand up paddle géant ou kayak.

Le budget prévisionnel est de 2000.00 € TTC avec une participation des familles selon le quotient familial inscrit ci-dessous.

PARTICIPATION DES FAMILLES - 3 jours / 2 nuits		
Tranches (Quotient Familial)		Tarif (€)
1	0 à 1000 €	40,11
2	1001 à 1200 €	52,53
3	1201 à 1500 €	64,14
4	1501 à 1806 €	71,25
5	1807 à 2116 €	74,34
6	2117 à 2366 €	80,58
7	2367 € et plus	93.03

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260227-2026_10-DE

Trois animateurs accompagneront le groupe d'enfants. Avec une estimation moyenne du tarif appliqué aux familles de 71,25 € (soit 16x 71,25 € = 1140 €), il restera à la charge de la commune environ : 2000– 1140 = 860€ TTC (hors frais de personnels).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission « Enfance, Jeunesse, Education, Seniors, Services aux personnes âgées, Solidarité » du 04 février 2026 ;

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- AUTORISE le projet de séjour à l'île de Groix organisé par l'ALSH.
- FIXE la participation demandée aux familles selon le quotient familial.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à ce mini séjour.
- INSCRIT les dépenses et les recettes au budget communal.

Le Maire,
Daniel GOYAT